

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LALIZOLLE**

Séance du 13 avril 2018

L'an deux mil dix-sept, le treize avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence de Gilles Trapenard, Maire.

Présents : Mrs Claisse, Deschamps, Jacquart, Trapenard et Mmes Delecroix, Martin, Tartière.

Excusés : Mr Bayot et Mme Senant

Pouvoirs : Mme Senant à Mr Deschamps

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Delecroix a été élue secrétaire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 9

Présents : 7

Date de convocation : 06/04/2018

Date d'affichage : 16/04/2018

Avant de débiter la séance, M. Deschamps, Maire Adjoint, demande l'autorisation à l'assemblée d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour : travaux en cours et troubles des riverains.

- Vote des quatre taxes

M. Deschamps propose d'appliquer, cette année, la baisse de la fiscalité évoquée lors du dernier Conseil Municipal à savoir – 7,4 %. Cette diminution permettrait de ramener les taux à l'indice 125 en 2018 (base 150 en 2014/2015 et base 135 en 2016/2017), soit :

- 14,08 % pour la Taxe d'Habitation
- 13,13 % pour la Taxe Foncière Bâti
- 41,63 % pour la Taxe Foncière Non-Bâti

Vote : le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette évolution des taux pour 2018.

M. Deschamps précise que la pratique de ces taux et que les redressements de certaines bases permettent, cette année, de gagner 40 000 € de recettes supplémentaires par rapport à 2013. Il ajoute que les dotations ont, quant à elles, baissé de 30 000 € depuis 2013.

M. Claisse indique avoir consulté un site Internet comparant l'évolution des taux de la commune faisant passer la Taxe d'Habitation de 27,53 % en 2015 à 15,21 %, part restante à la Commune en 2017. Il dénonce le fait qu'aucune information sur ce site ne vienne préciser le fait que la Communauté de Communes ait appelé une partie en 2017, à savoir la part départementale. M. Deschamps confirme, en effet, que les données fiscales sont à analyser avec beaucoup de précaution car un manque d'information peut induire en erreur. Il ajoute également que le contexte a changé depuis le début de ce mandat.

- Vote du budget principal 2018 – Budget Commune

Il s'équilibre cette année, en dépenses et en recettes, à la somme de 400 204 € pour la section de fonctionnement, et présente un excédent de 193 013 € pour la section d'investissement (dépenses : 115 688 € - recettes : 308 701 €).

M. Deschamps apporte quelques précisions, notamment en expliquant que la masse salariale sera plus importante qu'en 2017 car les remboursements d'assurance pour l'agent en accident de service

s'arrêteront le 31 août prochain. De même, les participations aux frais d'école des communes voisines diminuent de façon significative suite au départ des élèves de Nades de l'école de Lalizolle et à l'exonération de la commune de Chouvigny (cf. séance du 2 juin 2017).

En ce qui concerne la section d'investissement, M. Deschamps souligne le fait que le remboursement des annuités d'emprunts baisse presque de moitié par rapport à 2017 et rappelle l'ensemble du programme des travaux d'investissement.

Vote : le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le budget Commune 2018

- Vote du budget annexe 2018 – Budget Commerces

Il s'équilibre cette année, en dépenses et en recettes, à la somme de 4 594 € pour la section de fonctionnement, et présente un excédent de 4 811 € pour la section d'investissement (dépenses : 2 000 € - recettes : 6 811 €).

L'arrivée des nouveaux gérants du restaurant en mai a été prise en compte dans l'évaluation des recettes. Toutes les réparations et remises en état de l'établissement ont également été programmées avant leur venue (remise en route de la chaudière, réfection des peintures de la cuisine, remise en état de la terrasse intérieure,...). Les nouveaux gérants disposent maintenant d'un outil de travail en parfait état de fonctionnement.

Vote : le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le budget Commerces 2018.

- Tableau des effectifs

M. Deschamps explique que la procédure de licenciement de Mme Leonard pour inaptitude physique a abouti en février dernier. Il propose, en conséquence, de supprimer son poste et présente le nouveau tableau des effectifs :

Adjoint technique <i>titulaire</i>	2	35/35 heures
Adjoint d'animation <i>contractuel</i>	1	2/35 heures
Adjoint administratif <i>titulaire</i>	1	28/35 heures
ATSEM Principal 2ème classe <i>titulaire</i>	1	32/35 heures

Vote : le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la mise à jour du tableau des effectifs.

Il en profite pour aborder la situation de M. Ribeyron en indiquant que la dernière Commission de Réforme a fixé sa date de consolidation au 31 mai prochain et son taux d'IPP à 15%. L'agent étant apte à un poste sédentaire, la mairie l'a aidé, fin 2017, dans sa recherche d'emploi. Cette dernière n'ayant pas abouti, le Centre de Gestion de l'Allier a alors orienté la commune vers une procédure de mise en retraite d'office pour invalidité impliquant une nouvelle expertise médicale, la constitution d'un dossier lourd et nécessitant l'avis de la Commission de Réforme et la décision de la CNRACL qui devrait intervenir en fin d'année 2018.

Départ de Mmes Martin et Tartière.

- Réduction du nombre de postes d'adjoints et délégations

Suite à la démission de Mr Desplanches et de Mme Pétard, M. Deschamps propose de réduire le nombre de postes d'adjoints, le passant ainsi de 3 à 2.

De même, sa place de déléguée au SICTOM étant à pourvoir, M. Jacquart propose sa candidature.

Vote : le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, l'ensemble de ces modifications.

- Restaurant communal

M. Deschamps indique que la mairie a reçu, parmi une dizaine de candidatures, trois profils intéressants pour la reprise du bar – restaurant.

Après plusieurs auditions avec les élus et la Mission Accueil, c'est finalement la candidature de M. et Mme Boxberger qui a été retenue.

Le couple devrait ouvrir le commerce début mai et pourra prendre possession des lieux fin avril.

Vote : l'ensemble du Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, d'attribuer la gérance du bar – restaurant à M. et Mme Boxberger et autorise le Maire ou le Maire Adjoint à signer le bail commercial.

- Point wifi

M. Deschamps fait part du programme de soutien du Conseil Départemental Wif@llier qui permet d'obtenir une aide pour l'acquisition et l'installation de bornes wifi.

L'existence d'une connexion Internet étant devenu un critère incontournable dans les locations de vacances, il propose de profiter de cette opportunité pour installer une borne au gîte communal. Sa proximité avec l'école va permettre d'utiliser la box Internet de la maternelle pour alimenter la borne. Cette installation entraînera le paiement d'un abonnement mensuel de 28,80 €.

Il présente ainsi l'offre d'ATS Communication qui s'élève à 917,60 € HT. Ce devis permettrait de solliciter une subvention à hauteur de 320 € auprès du Conseil Départemental.

Vote : l'ensemble des membres présents accepte de mettre en place un point Wif@llier au sein du gîte et de solliciter une aide auprès du Conseil Départemental.

- Assistance technique du BDQE

M. Deschamps rappelle que, dans le cadre d'une convention signée en 2012, la commune bénéficie de l'assistance technique du BDQE pour le contrôle de sa station d'épuration. Il rappelle que, depuis mai 2017, la commune n'est plus propriétaire de la station du camping et que seule la station de Duème reste maintenant concernée.

Il explique que cette convention arrivait à échéance en 2017, et que le Département propose de signer un avenant pour :

- prolonger la convention jusqu'au 31/12/2018
- recevoir les résultats au format numérique par messagerie électronique
- insérer des clauses relatives à l'hygiène et à la sécurité
- transférer automatiquement la convention en cas de transfert de compétence en cours d'année

Vote : le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le Maire ou le Maire Adjoint à signer l'avenant n°2

- Rapport de la Commission Locale d'Évaluation de Transferts des Charges

La Commission Locale d'Évaluation de Transferts des Charges (CLETC) a pour rôle de calculer les attributions de compensation dont peut bénéficier une commune qui transfère des compétences à la Communauté de Communes, en fonction des frais de fonctionnement et des recettes qui en découlent.

Elle estime, de la même façon, le transfert de la valeur immobilière en fonction de la valeur d'origine du bien, des amortissements et des subventions qui en dépendent.

Enfin, la dette qu'encaisse la Communauté de Communes lors de ce transfert vient en déduction de l'attribution de compensation globale déjà actée.

La CLECT s'est réunie le 21 février dernier pour valoriser les charges transférées par la ville de Gannat suite aux transferts de compétences « école de musique » et « aire d'accueil des gens du voyage » à la Communauté de Communes.

Chaque commune doit désormais approuver ou non son rapport dont les conclusions sont les suivantes :

- transfert de charges de 280 000 € pour Gannat pour le transfert de l'école de musique
- transfert de charges de 13 000 € pour Gannat pour le transfert de l'aire d'accueil des gens du voyage
- réduction de l'attribution de compensation de Gannat de 293 000 €

M. Deschamps explique la façon selon laquelle ont été calculés ces transferts.

Vote : l'ensemble du Conseil Municipal approuve ce rapport et autorise le Maire ou le Maire Adjoint à signer tous les documents s'y afférents.

- Tarifs gîte : été 2018

M. Deschamps fait part des disponibilités du gîte en juillet et août prochain.

Sur les conseils de la gérante, il propose de mettre en place des promotions de dernière minute afin de compléter le planning :

- moins 20 % sur le tarif à la nuitée de 230 €, soit 184 €
- moins 20 % sur le tarif à la semaine de 1 200 €, soit 960 €

Ces promotions seront communiquées quelques jours avant, selon les réservations, sur les différents sites de location.

Vote : les conseillers approuvent à l'unanimité.

- Troubles des riverains et travaux en cours

M. Claisse souhaite faire le point sur les différentes actions entreprises récemment :

L'existence et le développement d'une décharge sauvage au Gros Boënat ont été signalés par plusieurs administrés. M. Claisse annonce avoir pris contact avec le propriétaire du terrain qui entend enlever l'ensemble des déchets puis réaliser une tranchée ainsi qu'un talus pour empêcher l'accès à sa parcelle.

Le Chemin des Planches ayant été dégradé cet hiver par l'écoulement important des eaux, M. Claisse explique avoir contacté l'entreprise qui avait refait le bicouche en 2017 avant d'entamer de nouveaux travaux.

M. Claisse indique également avoir rencontré le chauffeur du poids lourd qui abîme le terrain à proximité de la bascule : celui-ci devrait remblayer avec des pierres plates mais il faudra voir si cela suffira.

Plusieurs regards se sont bouchés sur Boënat : la remise en état est en cours mais devra être reprise ultérieurement.

M. Claisse précise que des travaux pour limiter les inondations aux abords de l'étang de Duème doivent être prévus à l'occasion, pourquoi pas, du réaménagement du lavoir. L'ensemble du Conseil Municipal demande également à M. Claisse de contacter rapidement le propriétaire riverain afin que celui-ci élague ses arbres qui penchent de plus en plus au-dessus de l'étang.

M. Claisse annonce que les escaliers pour l'accès au logement à côté de la mairie viennent d'être terminés. Une fissure doit tout de même être consolidée avant de pouvoir l'utiliser. Par la suite,

l'employé communal réalisera et posera une rampe en ferraille.

Il indique enfin, qu'en termes de circulation, le dos d'âne devant l'école a été repeint récemment pour le rendre plus visible. La vitesse pour traverser Boënat est limitée à 50 km/h mais beaucoup de véhicules, voitures comme camions, roulent excessivement vite. Une action pour réduire la vitesse dans la traversée de Boënat devra être envisagée.

M. Jacquart explique, de son côté, que, depuis la suppression des marches arrière des camions du SICTOM, les habitants du Chemin du Lavoir doivent regrouper leurs poubelles devant chez M. Martin. Il demande si un aménagement ne pourrait pas être envisagé pour cacher les containers. M. Deschamps indique que des travaux pourront éventuellement être réalisés à l'occasion de la réhabilitation du carrefour car la mise en place de containers collectifs n'est pas prévue par le SICTOM.

- Questions diverses

> jardins partagés

La parcelle mise à disposition pour les jardins partagés n'étant pas utilisée dans sa totalité, la partie restante sera attribuée, dans les mêmes conditions que les autres utilisateurs, à un administré souhaitant se reconverter dans le maraîchage.

> veillée jeux

Une veillée jeux, réunissant les familles de réfugiés de Lalizolle et de Bellenaves, ainsi que de nombreux parents d'élèves et habitants de Lalizolle, a été organisée le 30 mars dernier à la salle polyvalente par le Centre Social. Cette soirée a été une réussite totale et se renouvellera chaque trimestre.

M. Deschamps en profite pour signaler que la famille qui logeait à la Cure est déjà partie sur Riom afin que les adolescents puissent reprendre leurs études. Elle devrait être remplacée, courant avril, par une famille en provenance du Soudan.

> exposition de vitraux

M. Deschamps fait part de l'exposition de vitraux qu'a organisé la mairie et le musée de Souvigny le 7 avril dernier. Deux vitraux appartenant à la mairie de Lalizolle et répertoriés aux archives départementales ont été prêtés à cette occasion.

> randonnée des Amis de la Forêt des Colettes

M. Deschamps annonce que l'Association des Amis de la Forêt des Colettes organisera, le jeudi 10 mai prochain, sa traditionnelle randonnée pédestre. Le départ se fera de Boënat à partir de 9 h. Il invite, ceux qui le peuvent, à participer à cette manifestation.

> émission de radio

La commune de Lalizolle sera à l'honneur le samedi 21 avril prochain sur RCF Radio dans l'émission « En direct d'un village ». Différents intervenants prendront la parole en direct.

> école

M. Deschamps explique que, suite à une erreur dans un article de La Montagne au sujet de l'école de Lalizolle, il a réussi à obtenir la venue d'un journaliste pour la parution d'un reportage à la rentrée des vacances de printemps.

> travaux en cours

La commune est sur tous les fronts : consolidation d'une bouche d'eaux usées sur la RD 998, réparation

des canalisations d'eau de pluie du Chemin des Planches, aménagement de la cour intérieure du restaurant, fin de la réhabilitation du petit bâtiment derrière la mairie, début des travaux de réhabilitation de l'école, plantation de l'ancienne sapinière,...

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.